



Déclaration de créance

Réseau d'Action Culturelle Cinéma (R.A.C.C.) Bruxelles

à renvoyer par courrier à la

Commission communautaire française

SERVICE AUDIOVISUEL - à l'attention de Patrick MATTHYS

42, rue des Palais à 1030 Bruxelles ☎ : 02/800.83.55 e-mail : pmatthys@spfb.brussels

Réservé à l'administration

Conformément à l'arrêté du Collège du :/...../..... n°:.....

Montant de l'intervention R.A.C.C. : Nombre de projections :

Ce montant est dû par la Commission communautaire française à l'asbl

.....
dont le siège est établi à : (adresse complète).....

..... Tél. :

Email:.....

N° d'entreprise ou registre national:.....

N° du compte bancaire IBAN :

Compte au nom de :

Représenté par : NOM : Qualité :

Adresse complète :

Email:

Titre du film choisi :

Réalisateur : Pays :

Format : DCP DVD/Blu-Ray 35 mm autres **Durée du film** :

Film belge ou film coproduit avec la Belgique aidé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Film étranger (non aidé par la FWB)

Date de projection : **Lieu** :

Type de manifestation : Scolaire Publique Autre :

Droits de projection (hors TVA): **Nombre de spectateurs** :

JOINDRE FACTURE + Copie d'extrait de compte

Certifié sincère et véritable Bruxelles, le

Le Créancier,

Responsable Cocof / Spfb,

(Signature)

(Signature)

NB: Cette déclaration de créance doit obligatoirement être accompagnée de la copie de facture et de la preuve de paiement et si possible envoyée **directement** après la projection du film. Ces interventions sont subordonnées aux règles de contrôle administratif et budgétaire et à l'existence des crédits nécessaires.